

Image not found or type unknown



Volets roulant électrique

Par **charlotte3893**, le **23/01/2023** à **15:52**

Bonjour,

J'ai signaler à mon agence immobilière que mon volet roulant ne souvrait plus, ils m'ont envoyé une entreprise pour voir d'ou venait le problème, c'était un clips qui était plus dans l'alignement.

L'agence immobilière a reçu le devis et la accepté, donc l'entreprise est venue réparer le volet, et elles m'a envoyé la facture en disans que c'était à notre charge.

A aucun moment de nos échanges l'agence immobilière ne m'a dit que ça serait a ma charge.

dois-je payé la facture (qui me l'ont déduit sur ma rendu de caution) sachant que je n'ai accepté aucun devis et que j'aurais pu faire intervenir une autre entreprise de ma connaissance.

Cordialement,

Par **youris**, le **23/01/2023** à **16:00**

bonjour,

le locataire a à sa charge l'entretien et les menues réparations.

voir ce lien :

[entretien courant à la charge du locataire](#)

vous auriez pu faire appel vous -même à l'entreprise de votre choix.

salutations

Par **Visiteur**, le **23/01/2023** à **16:25**

Bonjour,

Les menues réparations sont à la charge du locataire. Il fallait appeler une entreprise vous mêmes.

[quote]

qui me l'ont déduit sur ma rendu de caution

[/quote]

Vous avez quitté ce logement ? C'est le même où il y a un trou et des meubles abandonnés ?